Image not found or type unknown

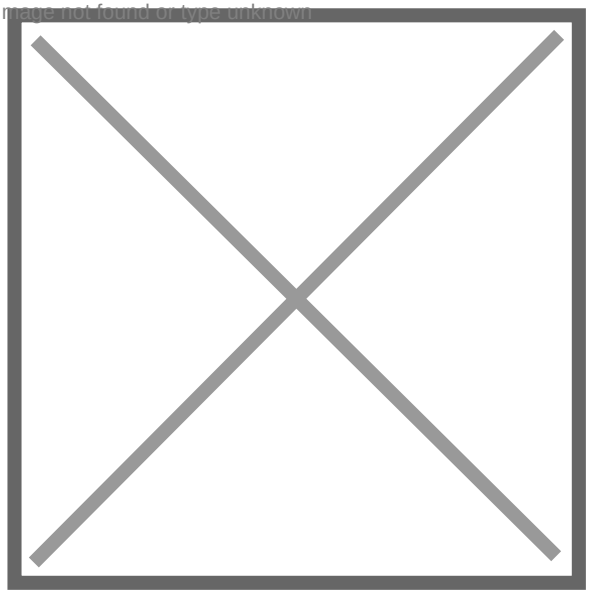

Droit de succession bloquer depuis 2008

Par **nabyx**, le **20/08/2011** à **02:16**

Bonjour,
ma maman est décédée en France en 2008.elle avez des comptes a la caisse d’épargne je suis son fils et héritier unique Etant donner que je vie en algerie
j'ai envoyer le dossier par fax quelque mois après est pris contact avec la banque
par tel il mon dis que le dossier n’était pas lisible OK un second dossier a était déposer en main propre par un ami au service succession cette fois il mon dit que le dossier était complet est qu'il allez faire le nécessaire est que les fonds étaient en mouvement depuis chaque fois que j’appelle au téléphone la personne charger du dossier c'est la mémé réponse dans dix jours dans une semaine
je reçoit toujours les relevés de comptes ici en algerie le dernier je l'ai recu il y a
une semaine aidee moi svp merci

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **02:27**

Avez-vous produit un acte de notoriété héréditaire ?

Par **nabyx**, le **21/08/2011** à **00:22**

reponse a mimi 493

oui bien sur ainsi que tous les documents demandes par la banque
la frida est l’act. notarier en algerie la banque connait

mon dossier est complet c'est la personne chargez qui me la confirmer
je voudrez aussi vous informer que j'ai prit contact par tel avec le médiateur pour les recours il y a un mois il ma dit qu'effectivement c était bizarre .
est qu' il allez envoyez un e mail tous de suite
comme je suis est je vie en algerie j'ai la sentiment d'être victime d'une arnaque
j'ai dit a la banque que si c'était nécessaire que je vienne en France je viendrais
mémé si c(est un peu complique a cause du travail du visa etc..
ils mon dit que ce n''étais pas nécessaire envoyer votre compte rib en algerie
ainsi que les documents
mille merci est je suis a votre entière disposition pour tout informations ou document

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **22:18**

[citation]la frida est l'act. notarier en algerie la banque connait [/citation] je ne suis pas intimement persuadée que ça suffise qu'il ne faille pas un acte notarial
français (le consulat de France a un service notarial)

Par **nabyx**, le **03/09/2011** à **01:18**

reponse a mimi 493

bonjour est merci pour votre reponse qui va beucoup m'aidee ,mais la banque ne ma jamais demander
un act notarier francais j'ai moi meme ete etonner qui'me demande la frida dans ces termes qu'il fallait traduire en francais ils ont dit que le dossier etait verifier ok est qui'il allez m'envoyez du courier depuis 2009 j'ai parler au telephone a pluseurs reprise avec la charger du dossier a chaque fois ils me disent la meme choses dans un mois ,10jous ect... pour quoi il ne me mont pas dit qu'il fallait un act francais depuis des annees mon dernier coup de fil il date d'un mois est demi il mon dit dans 10 jours .
je recoit toujour les releves de comptes ici en algerie ils sont mon adresse
ils auraitent pu m'envoyer du courrier ou me telphoner il ont mon numero rien
dois je leur faire un proces

Par **francis050350**, le **04/09/2011** à **15:00**

Bonjour , Mimi a raison passez par le consulat

Par **nabyx**, le **09/09/2011** à **21:17**

merci de votre aide je vient envoyer un email au consulat de France
je vous mettrait au courant merci beaucoup mimi vous un travail formidable
bon courage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés